



Définition harcèlement travail

Par **jojo4545**, le **30/08/2016** à **18:16**

Bonjour
Suite à un arrêt maladie qui m'a été reproché, mon employeur ne tient pas compte des restrictions médicales et me demande des nouvelles tâches que je ne suis pas capable de réaliser.
Je me suis vu dans l'obligation de ne pas faire une nouvelle tâche car je ne pouvais réellement pas.
Ils ont du coup demandé un rdv à la médecine du travail pour refus.
Elle a gardé les mêmes conclusions.
Comme disent les anciens de l'entreprise le but est que je parte de moi-même.
J'ai juste déménagé pour cet emploi et sur la base de mon poste décrit à l'embauche je suis capable de tout faire.
Quels sont mes recours ?
Merci

Par **morobar**, le **30/08/2016** à **18:30**

Bonjour,
Bien que l'exposé de votre situation soit un peu vague, les préconisations du médecin du travail s'imposent à l'employeur.
Je suppose que les tâches demandées impliquent un effort physique et/ou des manipulations que le médecin a contre-indiqué.
Si tel est le cas, toute sanction est impossible.
Attention aux interprétations de part et d'autres, ou de préconisation peu claires, genre "devrait éviter.." ou encore des qualificatifs imprécis (souvent, excessif...).